



1^{er} décembre 2022

Tarification de la mobilité

Études de faisabilité

Délimitation entre ébauche de projet, étude de faisabilité et projet pilote.....	2
Compétences pour les ébauches de projet et les études de faisabilité	2
Contenu concret des études de faisabilité.....	3



Délimitation entre ébauche de projet, étude de faisabilité et projet pilote

L'ébauche de projet (idée de projet) est conçue au début du processus et décrit dans les grandes lignes la forme que pourrait prendre un éventuel projet pilote.

L'étude de faisabilité vise à concrétiser les idées exposées dans l'ébauche de projet. La décision de poursuivre ou non le projet et, le cas échéant, les modalités de ce dernier peuvent être arrêtées sur cette base. L'étude de faisabilité présente aussi à la Confédération les conditions nécessaires à la réalisation d'un projet pilote.



Le projet pilote (réalisation/mise en œuvre) proprement dit constitue la dernière phase du processus et dépend d'éléments supplémentaires. En effet, la mise en œuvre d'un projet présuppose obligatoirement la réalisation d'une ou de plusieurs études de détail après l'étude de faisabilité et l'existence d'une base légale.

Compétences pour les ébauches de projet et les études de faisabilité

Projets pilotes avec assujettissement à une redevance : les contenus des ébauches de projet, l'élaboration des études de faisabilité ainsi que la communication relative aux différents projets pilotes sont du ressort de l'organe responsable (canton, ville, CFF). Les questions concernant ces projets doivent être adressées directement aux acteurs concernés (voir les interlocuteurs indiqués dans la fiche d'information *Idées de projet avec assujettissement à une redevance*).

Projets pilotes à participation volontaire : l'étude de faisabilité est réalisée sous la conduite et la responsabilité de la Confédération (OFROU, OFT, ARE), avec la collaboration active des cantons.

Contenu concret des études de faisabilité

Le tableau ci-après fournit un aperçu détaillé du contenu des études de faisabilité (« Quels éléments doivent être traités ? »). La liste dressée n'est pas exhaustive : selon l'idée de projet, des éléments peuvent venir s'y ajouter ou certains sujets peuvent revêtir une importance moindre.

N°	Sujet	Détails
1.	Contexte et conditions cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Quels <u>défis/problèmes</u> se posent (du point de vue du trafic) ? - ...
2.	Objectif / Enseignements escomptés	<p><u>Objectif (en lien avec le contexte/la situation du trafic)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel est l'objectif du projet ? - Quels sont les effets/avantages attendus (effets sur le trafic, trafic d'évitement, etc.) ? - ... <p><u>Enseignements escomptés (concernant la méthodologie du projet pilote)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels enseignements devraient pouvoir être tirés du projet pilote ? - Dans quelle mesure ces enseignements seront-ils nouveaux ? - Ces enseignements pourraient-ils être acquis autrement (qu'en réalisant un projet pilote) ? - ...
3.	Mise en œuvre matérielle	<p><u>Description générale du projet pilote</u></p> <p><u>Concept de tarification détaillé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Région/Périmètre/Tronçons/Lignes (lieux de la tarification) - Objets de la redevance/tarification (pour le TIM : véhicules concernés) - Sujets imposables : qui paie ? - Modèle tarifaire - Tarifs - Périodes tarifaires - Éventuelles compensations - ...
4.	Mise en œuvre technique	<p><u>Examen de la faisabilité technique</u></p> <p><u>Concept de perception détaillé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Technologie nécessaire - Processus de perception - Contrôle et répression - Gestion des autorisations, assistance, information - Flux et protection des données - ...
5.	Procédure et calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Description des différentes étapes/phases - Établissement d'un calendrier - ...
6.	Mise en œuvre organisationnelle	<p>(Autres) mesures organisationnelles nécessaires¹ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle d'exploitation, structure organisationnelle - Stratégie de communication - ...

¹ Le but n'est pas d'élaborer les stratégies ou modèles en question, mais d'indiquer les éléments nécessaires et les coûts.

N°	Sujet	Détails
7.	Coûts et financement	<u>Faisabilité économique</u> Détails suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Estimation des coûts (y c. monitoring et évaluation) - Estimation des recettes attendues, utilisation prévue de celles-ci ; pour les TP : conformité avec la loi sur les subventions et la loi sur le transport de voyageurs - Financement - Analyse coûts/avantages (comme pour tout projet en matière de transports) - ...
8.	Bases juridiques	Clarification des questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Le canton dispose-t-il déjà des bases juridiques nécessaires au projet pilote ? - Faut-il créer de nouvelles bases juridiques pour le projet pilote ? Si oui, il convient d'en tenir compte dans le calendrier. - ...
9.	Analyse des risques	Description, examen et évaluation des risques suivants : <ul style="list-style-type: none"> - risques techniques - risques liés à la planification - risques contractuels - risques économiques - risques liés au personnel - risques politiques et autres risques liés au contexte - ...
10.	Autres indications en fonction des besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Par exemple, interdépendance avec d'autres projets régionaux ou concepts. - ...
11.	Conclusion	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandation finale quant à la faisabilité et à ses éventuelles conditions